

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-05-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2019

Le neuf mai deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trois mai deux mil dix-neuf, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents : Benoit PIRON, Eric CATHELIN, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Bruno MALLET, Jean-Luc GUINARD, Marie-Elisabeth PIGNON, Marie-France TALINEAU, Marylène GIRAUDON, Pascal POUBLANC, Sophie AUGER, Valérie BOUCHET, Patrick CLISSON, Jean-Pierre DUMEZ, Jean-René FALOURD, Jacky FAVREAU, Audrey GENTILLEAU, Mathieu MACOIN, Patrice NIVAUULT, Emmanuel ROUSSELOT,

Absents excusés : Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Benoît PIRON

Absents non excusés : Chrystèle JARNY
Philippe NOIRTAULT
Cécile TAVENEAU
Sandra VIDARD-ROUVREAU

Secrétaire de séance : Marie-France TALINEAU, assistée d'Angélique ROCHE-PRIVE

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 mars 2019

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 21 mars 2019, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Désignation du nom de la zone du poirier

Il s'agit de nommer la zone du poirier. Deux propositions sont formulées : Espace ou Place Paul Pelletier, du nom de l'ancien maire et boulanger de profession. Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la boulangerie est prévue le vendredi 20 septembre à 18 heures.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer l'appellation de la zone « Espace Paul Pelletier », avec :

- 17 voix « pour »,
- 4 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

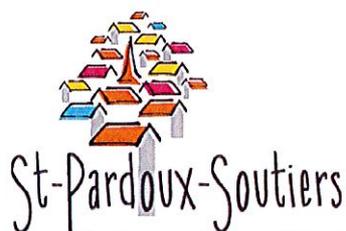
Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'intitulé de la zone « Place Paul Pelletier », avec :

- 4 voix « pour »,
- 17 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

La zone du Poirier se nomme donc maintenant « Espace Paul Pelletier ».

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-05-01

Avenant n° 1 de la mission CSPS (mission sécurité et protection travailleurs) – boulangerie Le Poirier

La coordination sécurité et protection de la santé est une mission obligatoire dans une construction d'édifice. Le coordinateur inspecte le chantier, analyse les risques relatifs au projet et émet des rappels pour les entreprises intervenant hors du cadre réglementaire.

Pour la construction de la boulangerie, la mission CSPS a été confiée à l'entreprise DEKRA, pour la somme de 2 380 euros TTC, dans la délibération n°2017-07-02 du 6 juillet 2017.

Des visites complémentaires sur site ont eu lieu à partir de l'automne 2018. Un avenant n°1 a été accepté le 13 novembre 2018. Le receveur principal demande à acter cette décision dans une délibération, pour pouvoir prendre en charge la facture d'un montant de 648 euros TTC.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'avenant de l'entreprise DEKRA, pour un montant de 648 euros TTC, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Consultation publique pour une installation classée d'un projet d'extension d'un élevage de bovins laitiers

Un courrier de la préfecture, en date du 5 mars 2019, nous informe qu'un projet d'extension d'un élevage de bovins a été déposé par le GAEC La Brechollière à la Boissière en Gâtine. Une consultation a donc été lancée du 1^{er} avril au 6 mai 2019. Le dossier est consultable en mairie de la Boissière en Gâtine.

A ce titre, les communes voisines sont concernées pour le plan d'épandage du nouvel élevage. Un affichage à l'extérieur de la mairie a été réalisé.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la demande d'enregistrement dudit projet, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Cession gratuite de terrains privés – Soutiers

Le projet de construction d'une maison des associations La Francette amène à créer un nouveau tracé pour la bonne circulation des véhicules motorisés et des vélos.

Une bande de 5-6 mètres de terrain, autour de la maison actuelle dénommée Pinault, doit donc être achetée à des propriétaires privés, à savoir :

- B 1016 appartenant à M. et Mme ALLONNEAU Gérard et Bernadette,
- B 604, B 561, B 570, B571 appartenant à Mme POINOT Christiane et Mme ALLONNEAU Bernadette
- B 572 et B 573 appartenant à M. PINEAULT Jacques et Mme PINEAULT Danielle

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur lesdites cessions de terrain privé, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

▶ Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

▶ 05 49 63 40 03
▶ stpardoux@ccsudgatine.fr
▶ www.saintpardoux79.fr



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-05-01

Convention de mise en fourrière - Saint-André-sur-Sèvre

Un partenariat existe entre la mairie et la fourrière La Maingotière, à Saint-André-sur-Sèvre, concernant les animaux errants. La convention actuelle datant de 2004, il était nécessaire de réactualiser le contrat au nom de la commune nouvelle. Les prestations sont identiques, à tarifs quasi-égaux.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ladite convention de partenariat avec l'EARL La Maingotière, pour les animaux errants et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Convention de numérisation cadastre Sigil – Sieds

Le 19 mars dernier, le SIEDS nous a interpellés concernant la convention de partenariat pour le SIGIL, le cadastre numérisé.

Pour continuer à bénéficier de cet outil sur la commune nouvelle, il est nécessaire de délibérer pour acter une nouvelle convention. La prestation et son tarif restent inchangés.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ladite convention de partenariat avec le SIEDS, pour le cadastre numérisé et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Statuts de l'agence ingénierie départementale - Id79

Le 15 mars dernier, le conseil départemental nous a interpellés concernant la convention de partenariat pour l'agence d'ingénierie départementale, ID79. Pour continuer à bénéficier de ce service sur la commune nouvelle, il est nécessaire de délibérer pour acter les statuts de l'entité. La prestation et son tarif, d'un montant annuel de 400 euros, restent inchangés.

Concernant la désignation des titulaires, Eric CATHELIN et Jean-Luc GUINARD se proposent. De plus, pour les suppléants, Benoît PIRON et Bruno MALLET sont volontaires.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur ladite convention de partenariat avec le ID79, pour les prestations de l'agence ingénierie du Département et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les représentants titulaires et suppléants à l'agence départementale ID79 et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

▶ Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

▶ 05 49 63 40 03
▶ stpardoux@ccsudgatine.fr
▶ www.saintpardoux79.fr



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-05-01

Monsieur PARNAUDEAU entre dans la salle. L'Assemblée compte désormais 22 votants.

Subventions versées aux associations

En préambule de ce point, Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau mode d'attribution des subventions aux associations communales a été mis en place. Des discussions au préalable ont eu lieu, lors d'une réunion de commission des associations, pour définir des montants de subventions. Le budget alloué, pour l'exercice 2019, est de 6 000 euros.

Monsieur le Maire demande de confirmer les décisions d'attribution de subventions, au cas par cas, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Association	Nature du projet	Montant du projet	Etat de la trésorerie	Aide sollicitée	Subvention Proposée
ACCA Saint-Pardoux	Régulation des dégâts	310,00 €	8 539,31 €	310,00 €	310,00 €
ACCA Soutiers	Régulation des nuisibles				75,00 €
Association Familiale	Achat divers pour solstérienne	687,00 €	409,61 €		400,00 €
Banque Alimentaire	Aide aux repas				160,00 €
Café Gâtine	Animation du territoire	3 200,00 €		390,00 €	150,00 €
Club de Musique Maziérois	Achat instrument	888,00 €	7 536,62 €		500,00 €
Club des retraités	Activités à vocation sociale		2 909,37 €	300,00 €	300,00 €
CMC Judo	Développement d'actions vers les jeunes		3 605,13 €	500,00 €	150,00 €
Collège Mazières	Voyage Angleterre et Espagne			270,00 €	270,00 €
Football Club Sud Gâtine	Voir un match de ligue 1	1 367,00 €	5 483,80 €	228,51 €	230,00 €
Gâti Sport	Pratique sportive adaptée & jeunes	3 781,56 €	4 083,73 €	110,00 €	110,00 €
ISSEO	Aide aux personnes handicapées	3 000,00 €	4 695,00 €		160,00 €
Jumelage TOGO	Aide au développement		3 348,70 €		150,00 €
Les Artsp'tisculteurs	Spectacles & ateliers théâtre	4 890,00 €		750,00 €	750,00 €
Les Jardins de Wally	Fêter les 20 ans : goûter-concert	1 100,00 €	1 373,78 €		350,00 €
Solidarité paysans	Aide aux agriculteurs en difficulté				160,00 €
Tennis Club Sud Gâtine	Assurer les cours	8 025,00 €	8 915,42 €	130,00 €	130,00 €
UDAF	Fonctionnement espace rencontre			163,00 €	163,00 €

Exonération taxe d'aménagement pour les logements sociaux

Une convention d'opération a été signée avec Habitat Deux Sèvres, le 17 septembre 2018, pour donner suite à la délibération n°2018-09-06-09 du conseil municipal du 6 septembre 2018. Chaque partie s'engageait sur des démarches administratives spécifiques et des obligations financières.

Pour la commune, il s'agissait notamment d'accepter d'exonérer Habit Deux Sèvres de la part communale de la taxe d'aménagement.

Dans un courrier daté du 22 mars dernier, l'office public de l'Habitat demande à l'Assemblée d'accepter à nouveau l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les locaux d'habitation et d'hébergement à caractère social.

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr



St-Pardoux-Soutiers

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-05-01

Exonération taxe d'aménagement pour les logements sociaux (suite)

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer l'exonération totale de la taxe d'aménagement pour les locaux d'habitation et d'hébergement à caractère social, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Avance comptable du budget principal vers le budget annexe Le Poirier pour l'exercice 2019

Un échéancier pour rembourser une avance financière faite entre le budget principal et le budget annexe ensemble immobilier Le Poirier a été acté lors du conseil municipal du 6 juillet 2017, sous la délibération n°2017-07-11. Afin de finaliser la dernière écriture, il est nécessaire de délibérer sur le montant de 67 200,09 euros et l'année d'exercice actuelle.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le dernier versement de l'avance comptable du budget principal vers le budget annexe Ensemble immobilier le Poirier, pour l'exercice comptable 2019, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Plan de financement demandes de subvention

Aménagement de sécurité à Château Bourdin – Tranche 4 et 5 – Subvention DETR

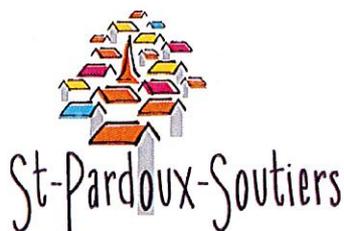
Dépenses HT		Recettes HT	
Lot 1 – Terrassement et chaussées	171 578,75	Conseil départemental	
Lot 2 – Plantations et mobilier urbain	31 870,80	- Amende de police	10 675,00
Maîtrise d'œuvre	15 609,90	- Soutien investissement RD	60 000,00
		- CAP 79	23 338,00
Dépenses non éligibles		Etat	
- Démarches administratives	801,00	- DETR – programme 2019	87 623,00
- Parking : Terrassements	1 537,50		
- Parking : Assainissement EP	1 100,00	Autofinancement	
- Revêtements	80 715,00	- Commune	121 576,95
TOTAL HT	303 212,95	TOTAL HT	303 212,95

Aménagement de sécurité à Château Bourdin – Tranche 4 et 5 – Subventions du Conseil Départemental

Dépenses HT		Recettes HT	
Lot 1 – Terrassement et chaussées	255 732,25	Conseil départemental	
Lot 2 – Plantations et mobilier urbain	31 870,80	- Amende de police	10 675,00
Maîtrise d'œuvre	15 609,90	- Soutien investissement RD	60 000,00
		- CAP 79	23 338,00
		Etat	
		- DETR	87 623,00
		Commune	
		- Autofinancement	121 576,95
TOTAL HT	303 212,95	TOTAL HT	303 212,95

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-05-01

Plan de financement demandes de subvention (suite)

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer les plans de financement DETR et autres financeurs, concernant le projet d'aménagement de sécurité de Château Bourdin, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Devis d'éclairage public Impasse Bergson

Dans le cadre de l'aménagement de l'Impasse Bergson, des travaux d'effacement et de raccordement téléphonique ont été engagés, avec une répartition des frais financiers entre la commune et Monsieur CROISÉ.

Le bureau municipal avait accordé l'installation d'un point d'éclairage public dans l'impasse. Séolis propose un devis pour la somme de 3 142,50 euros TTC. Le Sieds peut apporter une subvention uniquement sur l'achat du matériel, à hauteur de 50% du montant de cette dépense, soit une subvention de 807 euros.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer le devis d'éclairage public de l'Impasse Bergson, pour la somme de 3 142,50 euros TTC et pour le dépôt du dossier de demande de subvention au SIEDS pour ce projet, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Points d'eau incendie – Saint-Pardoux-Soutiers

Suite à une sollicitation du SDIS, il est demandé de statuer sur l'ensemble des poteaux incendie (PI) et points d'aspiration (les étendues d'eau appelées PA) de la nouvelle commune. La délibération permettra d'arrêter la liste des PI et PA et les modalités techniques de contrôles annuels.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la liste arrêtée au 9 mai 2019 concernant les PI et les PA de la commune nouvelle, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

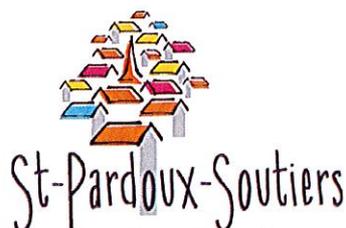
Tarifs location chambres du presbytère

Trois situations possibles sont évoquées, concernant les chambres nouvellement aménagées du presbytère :

- *Les marcheurs de Saint Jacques* : gratuit sur le principe. Les marcheurs peuvent donner ce qu'ils veulent et s'ils le souhaitent. Pour information, 7 à 8 marcheurs sont venus depuis le début de l'année. Certains marcheurs ont donné, d'autres non.
- *La location de chambre avec la location des salles communales* : lorsqu'une salle communale est louée pour une fête familiale, un mariage etc... Les chambres peuvent être louées en parallèle.
- *L'accueil d'artistes* : lorsque la commune programme des spectacles ou des résidences d'artistes (par exemple, le festival Ah ?), sur une courte durée (2 nuits maxi).

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2019-05-01

Tarifs location chambres du presbytère (suite)

Monsieur BARANGER présente les possibilités de tarifs, pour chaque chambre :

- Chambre verte 1 place (BZ) / salle de jeux : 10 euros
- Chambre rouge 2 lits de 90 (2 places) : 15 euros
- Chambre grise 1 lit de 140 (2 places) : 15 euros
- Chambre mauve 1 lit de 140 et 2 lits de 90 (4 places) : 20 euros

Plusieurs questions ont été abordées comme l'accueil des randonneurs, autres que les marcheurs de Saint-Jacques, des cyclistes de la vélo-Francette, les activités associatives (accueil d'un entraîneur, d'un formateur...), des habitants de la commune même s'ils ne louent pas une salle communale. La réponse est négative pour toutes ces situations.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ensemble des modalités de location des chambres du presbytère, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

Convention comedec pour les demandes d'état civil dématérialisées

Le protocole d'échange COMEDec concerne les données d'état civil fournies aux notaires et aux administrés, par voie dématérialisée. Le coût de l'installation a déjà été supporté par la commune sur l'exercice comptable 2015, pour un montant de 762 euros TTC. Avec la commune nouvelle, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour contractualiser avec l'Etat.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la convention COMEDec pour l'échange des données d'état civil, au nom de la commune nouvelle, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Augmentation des heures travaillées d'un agent technique au restaurant scolaire

La décision est reportée au conseil municipal du 3 juin prochain.

Gratification stage – service de la mairie

Une stagiaire, en terminale bac pro gestion administration, est venue sur deux périodes de 4 semaines chacune. Elle a effectué des tâches administratives de réception du courrier, numérisation de documents, mise à jour des voies pour les élections et archivage. Elle a même tenu l'accueil quelques matinées.

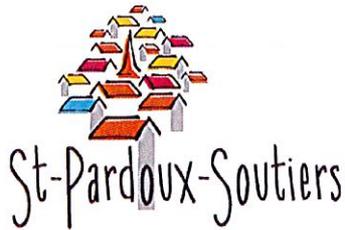
Elle a pleinement donné satisfaction dans les tâches qui lui ont été confiées. Le bureau municipal propose de gratifier son stage, à hauteur de 200 euros.

Après discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la gratification d'un montant de 200 euros du stagiaire accueilli au service de la mairie, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

► Mairie - 2 Impasse des Écoliers
SAINT-PARDOUX
79310 SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

► 05 49 63 40 03
► stpardoux@ccsudgatine.fr
► www.saintpardoux79.fr



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2019-05-01

Informations et questions diverses

- En début de séance, Monsieur le Maire échange avec l'Assemblée concernant sa visite à Jérusalem, début mai. En effet, la commune a été invitée par le Comité Yad Vasheim, pour honorer la famille de Lucienne et Gaston DUPONT, « Justes parmi les nations ». Ces honneurs sont, pour l'état d'Israël, la plus haute distinction civile pour avoir sauvé, au péril de leur vie, une personne juive pendant la seconde guerre mondiale.
Lors de la cérémonie des anciens combattants organisée le 8 mai, Monsieur le Maire a fait lecture d'un poème en mémoire aux victimes de la Shoah Ce même poème a été lu, en hébreu, lors de la cérémonie nationale pour l'holocauste à Yad Vasheim, en Israël.
- Au lieu dit du Tape-cul, le chemin communal après le pont n'est pas correctement défini officiellement au cadastre. Cette situation gêne la cession, entre deux particuliers, d'un terrain proche. Monsieur GUINARD propose de se renseigner au cadastre et d'engager, si nécessaire, la réalisation d'un bornage pour délimiter correctement la zone privée de l'emprise publique. L'Assemblée approuve sur le principe.
- Monsieur GUINARD évoque le projet d'achat d'un tracteur. Trois devis ont été réceptionnés. Le coût de l'acquisition serait de 30 000 euros. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- En septembre, un nouveau garage va ouvrir sur la commune, près du foyer rural, à côté de l'entreprise BARATON.
- Une réunion concernant l'organisation de la fête de la musique va avoir lieu le 17 mai prochain, à 20 heures, au foyer rural.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Benoît PIRON

